

Gestion du Covid-19 : Agnès Buzyn convoquée vendredi à la Cour de Justice de la République en vue d'une possible mise en examen

Par [Paule Gonzalès](#)

Publié il y a 7 heures,

Mis à jour il y a 59 minutes



La Cour de Justice de la République (CJR) est la seule juridiction habilitée à juger des ministres dans l'exercice de leur fonction.

Jean-Christophe Marmara / Le Figaro

L'enquête a été lancée en juillet 2020, cinq mois après la démission de l'ex-ministre de la Santé. Agnès Buzyn comparaitra notamment devant la CJR pour « abstention de combattre un sinistre ».

Il ne fait pas bon être aux responsabilités. [Selon une information du Monde.fr](#), Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé, est convoquée ce vendredi devant les juges d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) sur les chefs d'« abstention de combattre un sinistre » et de « mise en danger de la vie d'autrui » dans le cadre de la crise du Covid.

À découvrir

→ **[Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)**

Elle pourrait ressortir de cette convocation mise en examen ou avec le statut de témoin assisté. Des quatre ministres ou anciens ministres, épinglés jusque-là par la CJR, c'est la première à être convoquée et la plus vulnérable sur le plan judiciaire.

Cela tient à ses propos au lendemain de son échec aux municipales parisiennes, en juin 2020, affirmant qu'elle était au courant de l'ampleur de la pandémie à venir et de la dangerosité du virus : *« Quand j'ai quitté le ministère, s'était-elle alors confiée à la presse, je pleurais parce que je savais que la vague du tsunami était devant nous. Je suis partie en sachant que les élections n'auraient pas lieu. »* Puis, devant la commission parlementaire, l'ancienne ministre avait affirmé avoir prévenu bien en amont l'exécutif sur les risques de la pandémie.

À VOIR AUSSI - Covid-19: «Nous n'avons cessé d'agir», martèle Agnès Buzyn (23/09/2020)

Est-ce pour s'être ainsi publiquement exposée qu'Agnès Buzyn précède les autres devant la commission d'instruction de la CJR ? Ou parce que cette juridiction d'exception hésite à convoquer des ministres encore en exercice alors que la crise sanitaire est loin d'être terminée ? Au sein du gouvernement, on s'inquiète de *« ce contrôle continu que fait peser la Cour de justice de la République alors que l'effort est toujours en cours. Il a été dit que les charges contre les ministres seront examinées du point de vue de la science. Encore faut-il savoir quel moment de l'état des connaissances sera pris en compte »*.

Cette convocation, en tout cas, intervient un an après les vastes perquisitions diligentées par quatre-vingts enquêteurs de l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique et de l'Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales, aux domiciles d'Olivier Véran, de l'ancien premier ministre Édouard Philippe et des ex-membres du gouvernement Agnès Buzyn (Santé) et Sibeth Ndiaye (ex-porte-parole du gouvernement), mais aussi du directeur général de la Santé, Jérôme Salomon, et de la directrice générale de Santé publique France, Geneviève Chêne.

À VOIR AUSSI - Devant l'Assemblée nationale, Agnès Buzyn défend sa gestion de la crise du Covid-19 (30/06/2020)